

## Cours 4

### 5/- modes d'utilisation de la Gouvernance

La gouvernance est définie différemment pour son utilisation. Ce nouveau concept renvoie aux « *fonctions et actions de gouvernement mais sans l'idée d'uniformisation, rationalité, standardisation. Elle suppose une plus grande diversité dans la manière d'organiser les services, une plus grande flexibilité, une variété des acteurs, voire une transformation des formes que peut prendre la démocratie locale* ». <sup>(1)</sup>. La gouvernance urbaine signifie également « *la prise en compte du déplacement des barrières entre acteur public et acteur privé et le brouillage des repères traditionnels* » <sup>(2)</sup>.

Le concept de gouvernance peut être défini sur le plan sociologique d'une part en termes de capacité à intégrer, à donner forme aux intérêts locaux, organisations et groupes sociaux, et d'autre part en terme de capacité à les représenter à l'extérieur, à développer des stratégies plus au moins unifiées en relation avec le marché, l'Etat, les différents territoires et niveaux de gouvernement <sup>(3)</sup>. Elle peut constituer une clef efficace pour la gestion urbaine mais aussi pour le bien social <sup>(4)</sup>.

La gouvernance territoriale est utilisée à la fois comme une catégorie d'acteurs et comme une catégorie d'analyse, c'est à dire qu'elle est tantôt mobilisée pour décrire ce que la réalité devrait être et tantôt ce qu'elle est. On peut dégager deux grandes approches très différentes de la gouvernance : une approche normative et une approche analytique <sup>(5)</sup>.

1-Approche normative : la gouvernance renvoie à une norme ou à un instrument de management public. Elle est présentée comme « la solution miracle » à un problème donné et elle devient un outil d'élargissement de la participation au processus de décision.

---

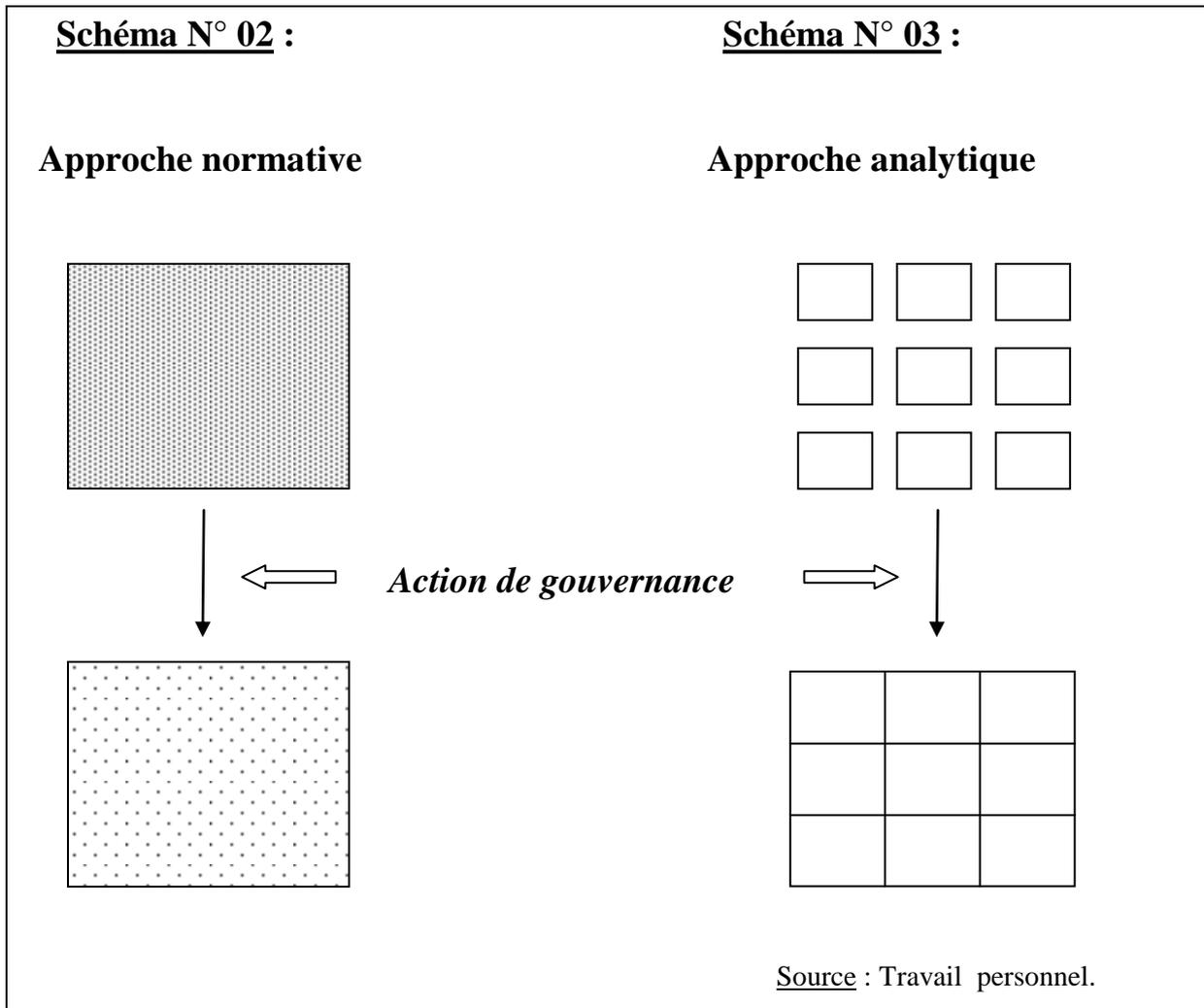
<sup>(1)-(2)</sup> : p. le Galais : « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine ». Revue Française de sciences politiques n°1-1995.

<sup>(3)-(4)</sup> : Vue sur la ville, gouvernance urbaine et actualité n°03-juin 2002-p.01.

<sup>(5)</sup> : Vue sur la ville, la gouvernance urbaine comme enjeu et durabilité p03.

2-Approche analytique : la gouvernance est une grille de lecture des transformations de l'action publique et en particulier celui de l'action publique territoriale. Elle devient une modalité d'action qui tantôt remplace, tantôt complète le modèle gouvernemental traditionnel par des logiques coopératives à partir d'un constat de pluralisation des modes de gouvernement et des acteurs des décisions. Comme cela est montré dans le schéma suivant :

Fig 3



La gouvernance désigne « la bonne gestion des ressources matérielles et humaines et des relations qui les lient, constitue aujourd'hui une référence pour les différents acteurs politiques –économiques et sociaux en tant qu'exigence de recherche de consensus large et efficace autour des programmes et des actions nécessaires dans le devenir d'un groupe, d'un espace commun, d'une cité efficace autour des programmes et des actions nécessaires dans le

*devenir d'un groupe, d'un espace commun, d'une cité »* <sup>(6)</sup>. Egalement, elle « évoque l'idée d'une gestion locale souple, stratégique et négociée combinant des logiques publiques et privées et prenant en compte les demandes des citoyens » <sup>(7)</sup>.

La gouvernance urbaine « c'est la capacité et la coresponsabilité de projet, c'est la possibilité d'établir un cadre collectif d'action solidaire, de réflexion stratégique reliant les principaux acteurs autour du niveau de décision politique » <sup>(8)</sup>. Dans ces conditions elle devient le moteur de la production urbaine car elle renvoie à la notion de gouvernement (local) c'est-à-dire au faiseur de la ville ou de la cité.

Elle permet l'identification des projets urbains (opportunités, taille, financement...) et elle permet la reconnaissance des acteurs du projet territorial à savoir les pouvoirs politiques (les élus et les représentants de l'Etat), les pouvoirs techniques (les administrations), les corps de métiers (les experts), la société civile (associations). En outre elle permet l'exercice de la démocratie par l'intégration des citoyens et finalement elle définit la forme du territoire et elle nous éclaire sur les conditions de son développement.

En tant que mode de gestion territorial c'est la coopération – coordination entre plusieurs acteurs publics et privés (les 3P : public – privé - partenariat) ainsi que l'implication du citoyen autour d'une seule décision. Les citoyens partagent en effet un objectif commun qui est celui d'agir collectivement pour améliorer les conditions de vie de tous. A chaque niveau le partenariat doit pouvoir se concrétiser autour d'une stratégie commune, d'un cadre collectif d'intervention donnant du sens à l'action urbaine. Alors il est nécessaire de créer les conditions adéquates c'est-à-dire de nouveaux lieux et espaces de débat public pour que les citoyens et les délégués de la société civile puissent se rencontrer, connaître leurs intérêts communs et prendre une décision collective.

L'utilisation de l'expression « Bonne gouvernance » est acceptée, admise, quant on observe une intensification des partenariats publics - privé, une réhabilitation réelle du rôle du citoyen dans la gestion de son territoire. Tous les territoires peuvent avoir une bonne gouvernance si elles s'assurent que les décisions sont prises dans l'intérêt général. Par contre l'absence de partenariat, de coordination aboutit à des situations extrêmes de non gouvernance.

---

<sup>(6)</sup> : Université de printemps de l'architecture CHEFCHAOUEN « architecture, qualité urbaine et gouvernance » 2-3 et 04/05/2002.

<sup>(7)</sup> : Abdelghani Abouhane, enjeux urbains et luttes d'institutions dans les villes Marocaines.

<sup>(8)</sup> : G. Cavalier : Gouvernance Urbaine/ Gouvernance note de synthèse. .